

<b>Zeitschrift:</b>	Annales fribourgeoises
<b>Herausgeber:</b>	Société d'histoire du canton de Fribourg
<b>Band:</b>	13 (1925)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	Les comtes de Gruyère et les guerres de Bourgogne [suite]
<b>Autor:</b>	Despond, Marcelle
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-817493">https://doi.org/10.5169/seals-817493</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LES COMTES DE GRUYÈRE ET LES GUERRES DE BOURGOGNE

par MARCELLE DESPOND

(Suite)

## V

### Prodromes des guerres de Bourgogne.

Rentré dans son comté, François de Gruyère fut immédiatement absorbé par différentes affaires d'importance inégale, mais qui annoncent toutes plus ou moins les luttes prochaines.

Au mois de mai 1472, il eut à s'occuper de nouveau de l'affaire Asperlin, qui remontait déjà à plusieurs années en arrière<sup>1</sup>. Rodolphe Asperlin, appelé aussi Ruf Asper, appartenait à une famille noble du Chablais. Berne lui réclamait le payement d'une dette de 6000 florins. N'obtenant rien par les moyens légaux, le Conseil bernois avait résolu d'employer la force. Le 11 octobre 1464, une troupe d'environ 500 hommes, dont beaucoup du Gessenay, arrivait à Bex, ville savoyarde dans laquelle demeurait Asperlin, faisait un butin considérable, évalué approximativement à 20 000 florins et, ne trouvant pas Rodolphe

---

<sup>1</sup> *Millioud*, Processus Bernensium. L'invasion de Bex, traduction française des pièces de l'enquête ordonnée par le duc de Savoie. Genève 1911. *Tillier* II, 150. — *Gingins*, Développement de l'indépendance du Haut-Valais (Archiv für Schw. Geschichte, t. II et III). *Grand*, Der Anteil des Wallis... passim.

lui-même, emmenait son fils comme prisonnier<sup>2</sup>. C'était une grave insulte à la Savoie ; aussi est-il assez curieux de constater que les gens du Gessenay, donc des sujets du comte de Gruyère, y aient pris part. Berne s'en était servie parce qu'ils étaient ses combourgeois et que leur territoire étant plus rapproché de Bex, les frais de l'expédition s'en trouvaient sensiblement diminués<sup>1</sup>.

Comme maréchal de Savoie, le comte de Gruyère aida Asperlin dans les longs démêlés qu'il eut avec Berne. En décembre de la même année, une entrevue devait avoir lieu à Fribourg entre des délégués de Berne et de

<sup>1</sup> Une notice du Ratsmanual de Berne du 6 avril 1476 fait allusion à un fils d'Asperlin. « An die von Friburg, das si Ruoff Aspers sun lass kommen zu dem von Gryers, und das er swer bi im zu beliben und wider miner herren beid stett nit ze thund », mais celui qui fut fait prisonnier en 1464, fut libéré dès 1465. Cf. *Gingins*, Développement III, 129. — Serait-ce celui qui a été fait chanoine à Sion ? (*Imesch*, Das Domkapitel von Sitten. Blätter für Wallisergeschichte VI, 1, 52.) C'est assez probable, car ce Rodolphe Asperlin, junior, né vers 1437, fait parvenir au pape, en 1469, une supplique, de laquelle ressort ce qui suit : Ayant été doté en 1459 du décanat de Valère et en 1466 du décanat de Sion, il aurait dû, pour satisfaire aux ordonnances ecclésiastiques, recevoir les ordres dans l'espace d'une année après sa promotion ; mais il n'a pu le faire, ayant dû quitter le Valais à cause des débats entre son frère et Jörg auf der Flüe. Il s'était réfugié d'abord en Savoie, puis à Rome.

Dans son testament (1475), François de Gruyère lègue à son second fils François, une maison située dans la ville de Gruyères, qui a appartenu à Rodolphe Asperlin. (*Hisely*, Monuments II, 86-91). Il faudrait donc en conclure qu'Asperlin s'était fait recevoir, à un moment, bourgeois de Gruyères, pour se mettre sous la protection du comte.

<sup>2</sup> *Hisely* II, 57 et le Geschichtsforscher XIII, 314, croient que le comte de Gruyère a interdit à ses sujets du Gessenay de prendre part à cette expédition. Cette assertion est en contradiction avec les faits rapportés dans le « Processus Bernensium » et dans la chronique de Mösching (Archiv des historischen Vereins Bern XIII, 3 Heft, 492.)

Cf. *Gingins*, Développement... Arch. f. Sch. Gesch. III, 128.

Fribourg, le comte de Gruyère et Rodolphe Asperlin<sup>1</sup>, mais elle fut renvoyée jusqu'au milieu de janvier 1465, ainsi qu'il ressort d'une lettre écrite par Asperlin lui-même au comte de Gruyère et au Conseil de Fribourg<sup>2</sup>. Dans la même lettre, il les remercie de la peine qu'ils ont prise pour ses affaires, en envoyant des ambassadeurs à Berne<sup>3</sup>, et en fixant cette « journée », à laquelle il assistera, malgré tous les frais qui en résulteront pour lui. Elle eut effectivement lieu le 15 janvier<sup>4</sup>. Les conditions en furent assez dures pour Rodolphe Asperlin. C'est que, dans cette affaire, Berne était l'alliée de l'évêque Walther Supersax, qui poursuivait Asperlin comme héritier de la maison de Rarogne.

La querelle était donc ancienne, mais elle avait repris de plus belle en 1471, voici à quel propos : les beaux-frères de Rodolphe Asperlin, Hildebrand de Rarogne, seigneur d'Anniviers, et Pétermund de Rarogne, seigneur de Toggenbourg, lui avaient vendu une partie de leurs droits sur la seigneurie d'Anniviers. Ces droits lui furent contestés par l'évêque, qui s'empara de cette vallée en 1466. Il voulait par là se débarrasser d'un vassal qui devenait trop puissant et anéantir définitivement la puissance des Rarogne.

<sup>1</sup> A.C.B. Geleits-Brief Buch (1442-91). Ruf Aspers Geleit ; daté du novembre 1464.

<sup>2</sup> A.C.B. Teutsch. Miss. A. 496. Lausanne, 8 décembre.

<sup>3</sup> A.E.F. Cptes des trés., n° 124 (1464 II). Item a Henry de Praroman tramis a Berne avec lembassade de mons. de Gruyere a cause de Rod. Asperlin, per 2 jors, 56 sols.

*Mission a pie.* It. audit Willemo tramis ver Rod. Asper pourter lectres per 6 jors. 42 s. (2 fois). Item audit Willimo tramis a Berne porter lettres, pour le fet de Ruff Asper, per 3 jors. 21 s.

<sup>4</sup> Ibidem, n° 125 (1465 I). « Item audit Yanny d'Avrie pour 115 pas fait enchie luy per aulcons de mess<sup>rs</sup>, tant a la premiere comme en la seconde journee tenue en ceste ville entre nostres combourgeois de Berne et Ruff Asper per compte fait avec luy le pas 2 sols 6 d. Item a Yoste Hack, hoste du Yeger pour despens fait en ladite abbaye per plusieurs de mess. auxi per les ambaxeurs de Berne, Rod. Asper et ses gens, quant les differences desdites parties furent accordées, ordonne par mess<sup>rs</sup>... »

Asperlin demanda la protection du duc de Savoie et recourut en même temps à la médiation de Berne, Lucerne et Fribourg. Le comte de Gruyère continuait à représenter les intérêts de son maître, le duc de Savoie. Pendant toute l'année 1471, une correspondance active entre Berne, Fribourg et le comte nous renseigne sur les détails du procès.

En somme, toute cette longue querelle n'est qu'un épisode de la lutte du Haut-Valais, représenté par l'évêque Walther Supersax, contre le Bas-Valais, vassal de la Savoie, représenté par Asperlin. Les Bernois, sous le prétexte d'une dette qu'ils n'arrivent pas à se faire rembourser, envahissent pour la première fois en 1464, le territoire savoyard. C'est le prélude de l'invasion du pays de Vaud, qui se produira quelques années plus tard.

La participation du comte de Gruyère à cette affaire consiste surtout dans les nombreuses « journées » entre les deux partis, journées auxquelles il assistait comme représentant de la Savoie. Il remplit sa tâche avec beaucoup de zèle, n'épargnant aucune peine pour arriver à un accord et se montrant loyal serviteur de la Savoie. Son rôle lui était rendu particulièrement difficile par l'intransigeance de Berne et par les refus de Rodolphe Asperlin de comparaître lorsqu'il était assigné quelque part. Ainsi, au mois d'avril 1471, le Conseil de Berne se plaint au comte de ce qu'Asperlin, vainement convoqué à trois reprises, ne daigne pas se présenter. Toute l'année 1471 se passa, de ce fait, en discussions oiseuses<sup>1</sup>. Le 13 mai 1472, le comte de Gruyère, assisté de plusieurs membres de son Conseil, se retrouvait à Romont avec des délégués bernois<sup>2</sup>. C'est probablement dans cette entrevue qu'on décida de tenir une grande « journée » à Thoune, en présence de l'évêque de Sion et de députés de Lucerne, Uri, Schwyz, Unterwalden et Glaris, qui devaient

<sup>1</sup> A.C.B. Teutsche Miss. A, 810, 814, 832, 845 et 943. Ratsmanual du 6 mars et du 16 juin 1471.

<sup>2</sup> Ibidem. Ratsmanual du 6 mai 1472 et Lat. Miss. A, 163v. L'original de cette lettre a été retrouvé au château de Gruyères par M. Bovy, voir Collection *Gremaud*, vol. 44, p. 9.

fonctionner comme arbitres. La sentence qu'ils rendirent, après avoir entendu les griefs des deux parties, était plutôt en faveur de Berne<sup>1</sup>, mais elle ne mit pas fin à la querelle. Celle-ci dura plusieurs années encore, jusqu'à la ruine complète de la famille Asperlin ; mais le comte de Gruyère n'eut plus à s'en occuper.

A peu près à la même époque, un incident qui survint entre Berne et Gessenay nous renseigne quelque peu sur la situation particulière dans laquelle se trouvait le Gessenay vis-à-vis du comte de Gruyère. Un certain Järling de Gessenay avait été assassiné à Bâle. Un procès s'en suivit entre la famille de Järling et Bâle. Berne intervint et rendit un arrêt auquel les parents et amis de Järling ne voulurent pas se soumettre. Bâle s'en plaignit à plusieurs reprises à Berne, qui, de son côté, faisait la leçon aux habitants de Gessenay, tous solidaires de la famille Järling, et recommandait au comte de Gruyère d'agir dans le même sens. Le Gessenay commençait à trouver pesante la protection de Berne ; il aurait volontiers cherché à s'en dégager pour se remettre sous la domination bien plus libérale des comtes de Gruyère, mais quand le vin est tiré, il faut le boire, dit le proverbe. Dans une lettre du 25 septembre 1472, le Conseil de Berne rappelait aux habitants du Gessenay leur traité de combourgeoisie, mais les fiers montagnards ne se gênèrent pas pour répondre que cette affaire ne regardait nullement leur alliance. Ces traités de combourgeoisie étaient rédigés en termes si vagues et laissaient tant d'aléa que Berne pouvait répondre avec quelque raison, le 16 octobre que le traité les obligeait à défendre mutuellement leur honneur et leurs biens. L'affaire se termina à l'amiable en 1473<sup>2</sup>. Si le comte de Gruyère était encore de nom le seigneur de Gessenay, en fait c'était Berne qui l'était.

<sup>1</sup> Ibidem. Ratsmanual du 1<sup>er</sup> juin 1472. Lat. Miss. A, 166 et Teutsche Miss. A, 943. E.A. II, n° 690, extrait du R.M. de Berne.

<sup>2</sup> A.C.B. Ratsmanual du 17 juillet, 19 septembre, 16 octobre, 17 novembre 1472 et 16 février, 10 mars, 31 mars et 14 avril 1473. Lat. Miss. A, 168<sup>v</sup>, 175<sup>v</sup>, 176 et 188. Teutsch. Miss. A, 953, 955, 957, 958, 990, 993, 994, 1001 et Teutsch. Miss. C. 61.

Au début de 1473, le comte François vint à Fribourg recevoir le serment de fidélité de la ville à la duchesse de Savoie. La cérémonie eut lieu le 7 février. Le comte de Gruyère était accompagné par Antoine Champion, président du Conseil de Turin<sup>1</sup>.

Une notice isolée pourrait laisser croire qu'il se rendit la même année à Berne, pour renouveler l'alliance de cette ville avec la Savoie, mais c'est très douteux. Les historiens ne connaissent généralement que le renouvellement de 1467<sup>2</sup>.

L'agitation qui avait marqué les premiers essais de rapprochement entre les futurs acteurs des guerres de Bourgogne de 1462 à 1468, avait fait place à une période de calme dans les affaires internationales. Mais, en 1473 les négociations reprurent de plus en plus nombreuses ; à la cour de Savoie, ce fut un va-et-vient continual d'ambassadeurs suisses, et surtout bernois<sup>3</sup>.

La duchesse de Savoie, toujours menacée dans sa régence par son beau-frère Philippe-Monseigneur, se rapprochait d'autant plus du duc de Milan qu'elle s'éloignait davantage du roi de France. C'était une politique toute naturelle, car, comme le faisait remarquer fort justement

<sup>1</sup> Le texte du serment se trouve aux A.E.F., Titres de Savoie, n° 37. Procuration délivrée à cet effet le 4 janvier 1473 par Yolande, duchesse de Savoie, dans *Ménabréa*, p. 301. A.E.F. Cptes des trés., n° 140 (1473 I). « Item a loste du Yeger pour despens fet par aulcons de mess<sup>rs</sup> qui accompagniarent mons. le mareschaul quant il cy fust pour prendre et recevoir la fidelte... It. a Yanny d'Avrie loste de la Croix blanche pour despens fet par le secretaire de ma dame lequel cy fust pour recepvoir la fidelite avec mons. le mareschal... 4 *fl* 7 s. 10 d.

<sup>2</sup> E.A. II, 7 juillet 1473. Procuration délivrée au comte de Gruyère, datée de Turin. Dans une lettre du 27 février 1474 (A.C.B. Teutsch. Miss. C. 225) adressée au comte de Gruyère, nous trouvons le passage suivant : « ...und nach dem dann die ewigen pund zwuschen dem loblichen hus von Saffoy und uns durch üch in kurtzem ernüwert... », mais cette mention peut évidemment s'appliquer aussi bien au renouvellement de 1467, qu'à celui de 1473.

<sup>3</sup> *Gabollo* II, 104.

le comte de Gruyère à l'ambassadeur milanais Appiano, aussi longtemps que la Savoie et Milan seront unis, ils pourront résister à tous leurs adversaires, tandis que, si les deux Etats se divisent et que l'un soit attaqué, l'autre ne pourra guère rester épargné<sup>1</sup>.

La situation, qui sera affirmée l'année suivante par la ligue de Moncalieri, commence déjà à se dessiner. Yolande est l'alliée du duc de Milan ; elle se rapproche du duc de Bourgogne. Il lui manque encore un atout dans son jeu : les Suisses. Dans ce but, elle aimeraient unir les intérêts de Berne et de la Bourgogne. C'est ce qu'elle dit ouvertement dans une lettre au comte de Gruyère, du 16 mai 1473<sup>2</sup>. Cette lettre renferme encore plusieurs autres renseignements très intéressants ; nous apprenons entre autres que le comte de Gruyère avait envoyé à la cour de Savoie un député Robert de Neschel<sup>3</sup>, porteur de messages bernois.

<sup>1</sup> Lettre d'Appiano au duc de Milan, du 10 mai 1473, citée par *Gabotto II*, 97.

<sup>2</sup> Cette lettre, publiée par *Ménabréa* 287, ne porte malheureusement pas l'indication de l'année. Ménabréa la range parmi des documents de 1474, tandis que Gabotto II, 104, croit pouvoir l'attribuer à 1473. Cette dernière date semble certaine pour les raisons suivante : a) une mention du Ratsmanual de Berne du 5 juin 1473 se rapporte au voyage de Robert de Neschel à Chambéry, dont parle la lettre : « An graffen von Greyers, minen herren kurzlich tag anzusetzen, deshalb so Robert de Neschel von miner frowen von Savoy bracht, hat Dan wellen min herren ir treffenlich bottschaft zue im gan Friburg schicken mit im zuo underreden, damit man mit dem hus von Saffoy in guoter früntschaft blibe : » b) Il n'est pas étonnant que cette lettre fasse déjà mention du passage des troupes lombardes, car vers le milieu de l'année 1473, Strasbourg signalait aux Confédérés la présence en Franche-Comté de 10 000 Lombards et annonçait l'arrivée imminente de 6000 autres, confirmé par *Rudella* 103<sup>a</sup>, p. 491.

<sup>3</sup> Il s'agit probablement du secrétaire du comte de Gruyère, qui se trouve mentionné seulement comme « Robert, secrétaire de mons. de Gruyère », dans les Comptes des Trésoriers de Fribourg, n° 125 (1465 I). En décembre 1465, nous trouvons un Robert de Neschel, secrétaire ducal à Chambéry, qui rédige un acte de vente pour le comte de Gruyère (*Hisely, Monuments II*, 71). En 1475,

Berne aurait aimé que Yolande vînt en Suisse discuter des intérêts qu'ils avaient en commun<sup>1</sup>. Le Conseil lui avait déjà fait part de son désir au commencement de l'année<sup>2</sup>, mais en vain. Ce fut, par contre, le comte de Gruyère qui se rendit en Savoie, chargé de plusieurs missions bernoises<sup>3</sup>, dont le sens devait être comme toujours : gagner la Savoie au parti bernois et prier la duchesse de venir « par delà les monts ».

François de Gruyère resta probablement à la cour de Savoie jusqu'au début de l'année 1474, car nous l'y retrouvons au mois de janvier. L'alliance milano-savoyarde, affaiblie un instant, fut consolidée à nouveau par un mariage entre le jeune duc Philibert de Savoie et Bianca-Maria Sforza, la fille du duc de Milan. Le mariage fut célébré à Milan, au début de janvier 1474, avec la pompe accoutumée. La duchesse de Savoie y députa dix des personnages les plus importants de ses Etats, à savoir : les évêques de Turin et de Vercceil, le comte de Gruyère, maréchal de Savoie, Antoine Champion, président de Turin, le comte de Villars, le gouverneur de Nice, le capitaine de Sainte-Agathe, Rufin de Muris, Maurice de Ryvaulx et le seigneur de Vienne. Ils avaient avec eux toutes une suite d'écuyers, pages, valets, chambellans, trompettes, tam-

---

le coadjuteur de l'évêque de Lausanne s'appelle également Robert de Neschel (von *Rodt* I, 556). En 1476, il y a un Robert de Neschel, gouverneur de la ville de Lausanne (*Ochsenbein*, Urkunden, p. 582) et en 1484, un de Neschel, secrétaire épiscopal à Lausanne. Est-ce toujours le même personnage, ou simple analogie de noms ? C'est bien probablement le même quoique la même année 1465, nous le voyons porter simultanément le titre de secrétaire ducal et de secrétaire du comte. Il est probable que, dans ses voyages en Savoie, le comte de Gruyère prenait avec lui son secrétaire et qu'à la cour ducale, celui-ci servait aussi à la chancellerie ducale, d'où son titre de secrétaire ducal.

<sup>1</sup> A.C.B. Ratsmanual du 20 septembre 1473.

<sup>2</sup> Dans la lettre du 16 mai, citée à la page 282.

<sup>3</sup> A.C.B. R.M. du 20 septembre 1473 et Lat. Miss. du même jour. « An min herr von Greyers, im ze danken der arbeit und das min herren dirr zit kein botten können senden von ander merglicher

bours et ménestrels. Les réjouissances durèrent une semaine, du 1<sup>er</sup> au 7 janvier <sup>1</sup>.

Cette année 1474, qui débutait si brillamment devait être l'année décisive dans l'histoire des guerres de Bourgogne. Le 30 mars, les Confédérés avaient conclu avec l'Autriche la Paix perpétuelle ; en somme, c'était déjà une déclaration de guerre indirecte à la Bourgogne. Le duc de Milan envoyait à Charles le Téméraire des troupes lombardes qui passaient sur le territoire de la duchesse de Savoie. Ces passages de troupes lombardes avaient déjà commencé dans la première moitié de l'année 1473 <sup>2</sup>. Aux réclamations que Berne lui avaient adressées par le comte de Gruyère, Yolande répondait en avouant qu'elle a laissé passer « gens estrangers sans nul profit, et pour les faire vuyder », mais sans savoir qu'ils pourraient servir à des entreprises hostiles à Berne. D'autre part, Berne lui a recommandé la neutralité : elle met donc en pratique ses bons conseils, en laissant passer « gens de tous les partis » <sup>3</sup>. Il est clair que Yolande a laissé passer volontairement des troupes à destination du duc de Bourgogne, elle le cache à peine <sup>4</sup>.

Les contingents passèrent d'abord par le Mont-Cenis et Genève ; plus tard, ils utilisèrent aussi les passages du Valais. Comme maréchal de Savoie, le comte de Gruyère devait surveiller les mouvements de ces troupes dans le

---

geschefften wegen, und das er sich zuo miner frowen angends füg und mit ir red, woll si harüber in das land und da ir wonung haben wann si dann kom, so well man ir ein semlichen brief geben, und das man im ouch ein concept schick miner frowen briefs, und dass ouch die passen versechen werden. » Le texte de la lettre à la duchesse, ainsi que le texte français de la lettre au comte, datées toutes deux du 20 septembre 1473 (et non 75) se trouvent aux A.E.F. Papiers de France I.

<sup>1</sup> *Ménabréa*, p. 101, *Colombo*, p. 104 et *Fabollo II*, p. 116. Ce mariage ne fut pas consommé, car Philibert mourut en 1484.

<sup>2</sup> Voir p. 282, n. 2.

<sup>3</sup> Lettre de Yolande, du 16 mai 1473, déjà citée p. 282.

<sup>4</sup> Pour l'histoire de ces troupes lombardes, voir *v. Rodt I*, 297 300 et *Dürr X*, 309.

pays de Vaud et transmettre à la duchesse les remontrances de Berne à ce sujet. Dès le 26 janvier 1474, le Conseil de Berne menace le comte d'attaquer à l'avenir les troupes suspectes<sup>1</sup>. Au mois de février, il se plaint que ces troupes aient été envoyées contre Mulhouse, donc contre une alliée des Confédérés<sup>2</sup>. En novembre, la situation empira du fait d'une altercation qui avait eu lieu à Vevey, entre les habitants de la ville et les gens du Gessenay, qui étaient venus barrer le chemin à des bandes lombardes<sup>3</sup>.

Berne envoya alors au comte une apostrophe virulente, qui porte la mention spéciale « coram toto consilio et placuit eisdem »<sup>4</sup>. Il y était fait allusion en un style passablement pompeux aux bonnes relations qui avaient toujours existé entre Berne et la Savoie. « Des avertissements nombreux avaient déjà été adressés à la duchesse, avertissements auxquels elle a toujours répondu par de vaines promesses. Ces passages de troupes sont une violation de leurs alliances et du droit impérial. S'ils ne cessent pas immédiatement, Berne se verra obligée de porter l'aff

<sup>1</sup> A.C.B. Lat. Miss. A, 249. « ...Magnificam Dominam Vestram hortamus quatenus clementi favore promovere dignetur ut cetere gentes passu illius terre coercentur, quod erit singulare rei nostre publice optatum, Illustrissimeque domus Sabaudie decus, nam si ipsis uberius peragratio gredetur, ponderato eo, quod pendet adversus nos, insultum facere conabantur quare non immerito ipsis infisci sumus, vosque pro inimicis nostris habemus verendum foret, ut impetus in eosdem qui eosdem ab itinere isto refrenant... quare petimus ista premuntur. »

<sup>2</sup> Ibidem. Teutsche Miss. C, 225 et *Schilling* II, p. 23, note 1.

<sup>3</sup> Ibidem. Teutsche Miss. C, 324, 329 et 331. Lat. Miss. A, 323<sup>v</sup>. *Schilling* I, 276 et 279, note 1. Peter von Molsheim (*Büchi*), p. 80, n. 4. Cet épisode a bien eu lieu en novembre 1474, ainsi que le remarque Tobler, *Schilling* I, 275 ; la date est confirmée par les 4 lettres indiquées plus haut, mais ce que raconte Molsheim, loc. cit., est un fait différent qui eut lieu en 1475.

<sup>4</sup> Ibid. Lat. Miss. A, 323<sup>v</sup> et Teutsche Miss. C. 324. Witte appelle avec raison cette lettre « ein geharnischtes Schreiben ». (Zur Geschichte der Burgunderkriege. Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins. Neue Folge VI, 366).

faire devant l'autorité impériale qui saura trouver les moyens nécessaires pour se faire obéir. Le comte de Gruyère, de son côté, doit chercher à obtenir des gens de Vevey réparation pour les injures faites aux soldats du Gessenay, et veiller à ce que dorénavant tous les passages soient bien gardés ».

Le langage de Berne était clair ; sans le dire en toutes lettres, il faisait comprendre au comte de Gruyère qu'on le rendrait personnellement responsable de ces passages de troupes<sup>1</sup>. En réponse à ces menaces, François de Gruyère écrivit immédiatement à Fribourg<sup>2</sup> qu'il était très étonné des accusations du Conseil de Berne à son égard et qu'il priaît ses amis de Fribourg « d'entretenir les matières à bon terme » en attendant qu'il puisse venir se justifier lui-même.

(A suivre)

<sup>1</sup> Dans la même lettre : « wir begeren aber üch, als zuo dem wir in ungezwifeltem globen alweg gewessen und noch sind... » Malgré le « und noch sind », on voit l'intention.

<sup>2</sup> Büchi, Freiburger Missiven, p. 19. Lettre du 13 novembre 1474.